

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Décret du 11 avril 2019 accordant la prolongation de la concession de mines de sel gemme et source salines dénommée « Concession de Haraucourt » à la société SOLVAY SA

Par décret en date du 11 avril 2019 :

I.- La concession de mines de sel gemme et source salines dénommée « Concession de Haraucourt », située sur partie du territoire des communes de Buissoncourt, Gellenoncourt, Haraucourt et Varangéville, dans le département de Meurthe-et-Moselle, octroyée à la société SOLVAY SA, sise rue de Ransbeek 310 B – 1120 BRUXELLES (Belgique), et enregistrée sous le numéro 0403 091 220, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2043 sur un périmètre inchangé.

II. - Cette concession prend le nom de : « concession de mines de sel de sodium de Haraucourt ».

III. - A l'article 1^{er} du décret 17 mai 1886 susvisé, les mots : « *sel gemme et sources salines* » sont remplacés par les mots: « *sel de sodium* ».

Nonobstant les dispositions de l'article 2 du décret du 17 mai 1886 susvisé, le périmètre de la concession de Haraucourt est défini par un polygone à côtés rectilignes dont les coordonnées géographiques des sommets A, B, C, D, E, F sont données ci-après dans le système de référence RGF93 - Lambert 93 :

Sommets	RGF93 – Lambert 93 (en m)	
	X (est)	Y (nord)
A	945175	6846105
B	948094	6848310
C	949262	6847400
D	947681	6845466
E	945745	6844204
F	945101	6844749

Les articles 3, 5 et 6 du décret du 17 mai 1886 sont abrogés.

Le texte complet peut être consulté à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, Tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92055 La Défense Cedex, ainsi qu'à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est, service prévention des risques anthropiques, pôle risques miniers, GreenPark, 2 rue Augustin Fresnel – BP 95038 – 57071 METZ Cedex 3.